

**RÈGLEMENT 2022-1057
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2011-798
CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES
DISPENSÉS PAR LA VILLE DE BAIE-COMEAU**

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier ce règlement afin d'apporter certains changements à la tarification concernant la natation et de reformuler le deuxième paragraphe de l'Annexe J;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance publique du conseil municipal tenue le 20 juin 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance.

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

L'Annexe D intitulée « **Inscription ou admission** » est modifiée comme suit :

- En remplaçant la rubrique « **Natation** », par la suivante :

«	<u>Natation *</u>	
	Tarif résident	Tarif non résident
Préscolaire (avec parents)		
Parents et enfants 1	40 \$	55 \$
Parents et enfants 2	40	55
Parents et enfants 3	40	55
Préscolaire 1	40	55
Préscolaire (sans parents)		
Préscolaire 2	50 \$	70 \$
Préscolaire 3	50	70
Préscolaire 4	50	70
Préscolaire 5	50	70
Enfants de 5 ans et plus		
Nageur 1	50 \$	70 \$
Nageur 2	50	70
Nageur 3	65	95
Nageur 4	65	95



Nageur 5	65	95
Nageur 6	65	95
Jeune sauveteur initié 7	85	120
Jeune sauveteur averti 8	85	120
Jeune sauveteur expert 9	105	135
Étoile de bronze 10	105	135

Personnes de 16 ans et plus

. Adulte 1 (1 fois / semaine)	80 \$	120 \$
. Adulte 2 (1 fois / semaine)	80	120
. Adulte 3 (2 fois / semaine)	125	180
. Aquaforme (2 fois / semaine)	125	180
. Aquaforme été (15 cours)	95	135
. Aquajogging (2 fois / semaine)	125	180
. Aquazumba (1 fois / semaine)	80	120
. Aquazumba (2 fois / semaine)	160	230
. Prénatal (1 fois / semaine)	60	80
. Prénatal (2 fois / semaine)	120	160
. Prénatal (1/2 session – 1 fois / semaine)	40	55
. Prénatal (1/2 session – 2 fois / semaine)	60	80
. Étudiant 18 ans et plus (1 fois / semaine) *	55	70
. Étudiant 18 ans et plus (2 fois / semaine) *	80	120
. 60 ans et plus (1 fois / semaine)	55	70
. 60 ans et plus (2 fois / semaine)	80	120

* Sur présentation d'une carte étudiante valide

Formation

. Premiers soins - Général / DEA	135 \$	165 \$
. Médaille de bronze	135	165
. Croix de bronze	150	190
. Médaille-Croix combiné	270	310
. Sauveteur piscine	270	310
. Moniteur de natation nager pour la vie	270	310
. Requalification moniteur de natation nager pour la vie	130	160
. Requalification Croix de bronze	130	160
. Requalification Sauveteur	130	160
. Challenge en sauvetage	130	160
. Évaluation des niveaux	20	25 »

ARTICLE 3

L'Annexe J intitulée « **Acheminement de l'eau potable aux bateaux de croisière et autres navires** » est modifiée, sous la rubrique « **Tarif de l'eau** », comme suit :

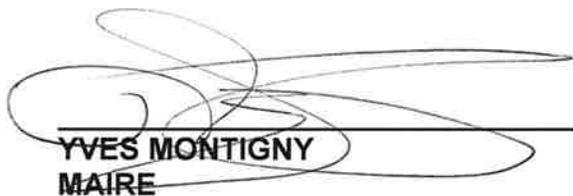
- En ajoutant, au deuxième paragraphe, les mots « les coûts suivants » après le mot « utilise »;
- En supprimant, au deuxième paragraphe, le mot « suivants » après le mot « calculs ».



ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté par la résolution 2022-296 lors d'une séance publique du conseil municipal de Baie-Comeau tenue le 4 juillet 2022.


YVES MONTIGNY
MAIRE


FRANÇOIS CORRIVEAU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Entrée en vigueur le 19 juillet 2022.

